

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2020

1- Information est donnée sur des décisions prises en application de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

- a/ Convention d'aménagement des rythmes scolaires avec Haute-Corrèze Communauté
- b/ Défense des intérêts de la commune dans le cadre de la gestion de baux commerciaux
- c/ Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'impayés

2- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2019 est approuvé.

3- Point sur les travaux

- a/ Le Conseil Départemental a attribué une subvention de 25 000 € pour l'aménagement d'espaces publics – 2^{ème} année.
- b/ Des devis estimatifs ont été demandés au Syndicat de la Diège pour le programme de voirie 2020.

4- Vote des comptes de gestion 2019

Après présentation, les comptes de gestion 2019 (Budget principal, Budget annexe du service des eaux, Budget annexe du service d'assainissement et Budget annexe des camping et gîtes), établis par Monsieur le Trésorier de Bort-les-Orgues, Comptable par intérim de Neuvic, sont approuvés à l'unanimité.

5- Vote des comptes administratifs 2019

Après présentation, les comptes administratifs 2019 (Budget principal, Budget annexe du service des eaux, Budget annexe du service d'assainissement et Budget annexe des camping et gîtes) sont approuvés à l'unanimité. Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni aux votes.

6- Affectations des résultats

Après présentation, les affectations de résultats sont approuvées à l'unanimité pour les Budget principal, Budget annexe du service des eaux, Budget annexe du service d'assainissement et Budget annexe des camping et gîtes.

7- Les états spéciaux des sections – réalisations 2019 – sont approuvés.

8- Conclusions du diagnostic du réseau assainissement et révision du schéma directeur

Après présentation des conclusions du diagnostic du réseau assainissement et de la révision du schéma directeur par le bureau d'études SOCAMA, le Conseil Municipal décide de retenir la solution consistant à renouveler la station d'épuration du bourg Ouest en lieu et place de l'existante et le déplacement des canalisations pour le transfert des effluents vers la nouvelle STEP bourg Ouest ; les travaux sont estimés à 300 000 € HT.

Des travaux sur le réseau assainissement et de déconnexion des eaux pluviales sont également nécessaires.

Des financements sont mobilisables auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

9- Restauration de la gabare – modification du plan de financement

Monsieur le Maire fait savoir que des financements régionaux peuvent être mobilisés et propose donc de modifier le plan de financement.

Le Conseil Municipal arrête le nouveau plan de financement comme suit :

Fonds LEADER (50%)	49 519.37 €
Conseil Régional (20 %)	19 807.75 €
Fonds libres et/ou emprunt (30 %)	29 711.63€
Montant total des dépenses	99 038.75 € HT

10- Déclassement d'une partie de la VC n°28 Embranchement à Durfort

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où seuls les propriétaires du Château de Durfort utilisent cette voie sur une longueur de 300 mètres linéaires, la Voie Communale n°28 Embranchement est déclassée en Chemin Rural sur une longueur de 300 mètres depuis le château de Durfort.

11- Déclassement de la bretelle communale maison ANGLARD à Lamirande

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où seul l'unique propriétaire des parcelles attenantes utilise cette voie sur une longueur de 30 mètres linéaires, la bretelle communale maison ANGLARD à Lamirande est déclassée en Chemin Rural sur une longueur de 30 mètres.

12- Acquisition d'une parcelle

Le propriétaire de la parcelle n° B 801, d'une superficie de 3 618 m² et sise Puy de Carmantran, a fait une proposition de vente du terrain à 15 000 € soit 4.14 € / m².

Par 8 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, il lui sera fait une contre-proposition à 3 €/m².

13- Participation financière à un voyage scolaire

La Maison Familiale Rurale de MAURIAC informe que les élèves de 4ème vont effectuer un voyage d'étude en Espagne du 04 au 09 avril 2020. 50 € seront versés à la famille de l'enfant habitant la commune et concerné par ce voyage.

14- Attribution de subvention – Raid des Gabariers

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 600 € à l'association « Les Gabariers de Chalignac » pour l'organisation de la 24^{ème} édition du Raid des Gabariers qui passe en partie sur la commune.

15- Aides aux façades

Une aide aux façades est approuvée, le dossier étant réputé complet et répondant aux modalités en vigueur.

16- Convention avec le Refuge Animalier Bortois

Une convention est conclue avec le Refuge Animalier Bortois qui assurera la prise en charge des chiens errants. Précision est faite que l'acheminement des animaux reste à la charge de la collectivité.

En contrepartie, la commune versera 0.70 € / an / habitant soit 353.50 €.

17- Questions diverses

a/ Madame WINDISCH, qui a célébré ses 100 ans, a adressé une carte de remerciements pour l'envoi d'un bouquet par la commune.

b/ Des démarches ont été engagées auprès du gérant de la boucherie et de l'épicerie via un avocat. Des courriers ont d'ores et déjà été échangés pour essayer de trouver une solution à l'amiable.

c/ Des démarches ont été engagées auprès du gérant de l'hôtel-restaurant via un huissier de justice pour résoudre un problème d'impayés.

d/ Un courrier sera adressé à ORANGE pour signaler des dysfonctionnements récurrents sur le réseau de téléphonie mobile à Spontour et sur le réseau de téléphonie fixe.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 40.